

On ne fut pas lent à obéir et le dimanche, 2 décembre, après avoir entendu la grand'messe, qui avait été chantée à onze heures, tout le peuple était sur pied, prêt à constituer son petit parlement.

Les Garel et consorts ne se dérangèrent pas; une heure s'écoula inutilement à les attendre; cependant Claude Poulard, qui avait instrumenté la première fois avec leur expert s'était exactement rendu; on lui assigna comme collègue un autre charpentier-maçon de Panissières, Mathieu Denis. Le notaire Jean-François Rousset présidait. Mais l'examen des lieux, n'étant plus contradictoire, perdait toute valeur; par trop de précipitation et la volonté d'agir quand même, les chefs de l'opposition gâtaient leur cause; devant le refus de leurs ennemis de comparaître, la prudence leur conseillait de s'abstenir eux aussi; il valait mieux ne rien faire que de frapper à côté avec plus de bruit que d'effet.

Les deux maîtres-maçons commencèrent par confesser tout haut que les murs ne supporteraient jamais une voûte en briques et qu'il ne restait aucun autre parti que d'exécuter le projet primitif, si l'on était décidé à la continuer du chœur au portail. Mais cette restriction n'était qu'une feinte ou une satisfaction à l'honneur du métier, ils se reprirent bien vite et reconnurent que ces murs, tels quels,

---

s'agit d'après les observations qui seront faites à l'assemblée par lesdits experts, à peine de trois livres d'amende contre chacun des défailants sans cause légitime, à l'effet de quoi il sera fait mention de leurs noms et qualités dans la délibération, laquelle nous sera rapportée, pour être ordonné ce qu'il appartiendra; et en ce qui concerne la nomination d'un nouveau syndic et d'un fabricant ordonnons que les suppliants se pourvoient par une requête particulière.

Fait à Lyon, le 13 octobre 1770.

DE FLESSELLES.